



## CONVENTION DE COEDITION

Pour l'édition de l'ouvrage :

### **Miles HYMAN – L'entre-deux mondes**

Entre les soussignés

**La Ville de Quimperlé**, représentée par son maire, Monsieur Michaël QUERNEZ, dûment habilité à signer la présente convention en vertu d'une délibération n°71 du 31 mars 2008,

d'une part

Et

**Les éditions Locus Solus, ZAC de Run Ar Puñs – 29150 Châteaulin**, représentées par Monsieur Florent PATRON, éditeur

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### **Article 1 : Objet de la convention**

---

La présente convention fixe l'organisation de l'édition d'un ouvrage de référence consacré à l'œuvre de Miles Hyman.

La Ville de QUIMPERLE est le porteur du projet et le commanditaire de l'ouvrage.

#### **Article 2 : Caractéristiques de l'ouvrage**

---

Format à la française 21 cm x 28 cm

Ouvrages reliés avec couture

Couverture quadri recto sur carton 24/10° + pelliculage

Intérieur : 112 pages quadri recto verso

Imprimé en France

Thermo par paquet + cartons

Prix public : 25 €

Date de parution : juin 2018

Tirage minimum : 2000 exemplaires

Titre provisoire : **Miles Hyman, L'entre-deux mondes**

Visuel en couverture :

Le logo de la Ville de Quimperlé, des financeurs et partenaires, définis par la Ville de Quimperlé seront reproduits sur l'ouvrage en 4<sup>ème</sup> de couverture.

### **Article 3 : Obligations des contractants**

---

Les éditions **Locus Solus** s'engagent à respecter les caractéristiques de l'ouvrage précisé à l'article 2 et assurent la conception, la fabrication de l'ouvrage et la rémunération du maquettiste. Les éditions **Locus Solus** rendent compte régulièrement à la Ville de Quimperlé de l'avancée de l'ouvrage.

Les éditions **Locus Solus** présentent la maquette de l'ouvrage à la Ville de Quimperlé et procèdent aux éventuelles corrections ou modifications voulues par la Ville de Quimperlé. Le BAT est validé par la Ville de Quimperlé et Miles Hyman.

La Ville de Quimperlé et les éditions **Locus Solus** veillent à respecter le calendrier suivant :

- remise des textes et icono : février 2018
- relecture/mise en pages/1ers allers-retours de maquette : mars-avril
- arrivée des dernières images : semaine 16
- BAT final : semaine N° 17
- fichier imprimeur le 2 mai
- impression/brochage semaines 18 à 20
- conditionnement/livraison à Quimperlé : vers le 25/05/15
- Vernissage le 2 juin
- mise en place chez les autres libraires à l'office du 15 juin 2018 (par le diffuseur Cap diffusion/Groupe Ouest France).

### **Article 4 : Auteurs, droits et copyright**

---

Monsieur le Maire de Quimperlé ou l'adjointe à la culture et au patrimoine écrit la préface de l'ouvrage.

Les auteurs seront contractualisés et rémunérés en parallèle par l'éditeur.

Texte #1 : Jean-Luc Coatalem : Hyman, la ville et les voyages

Texte #2 : Eva Prouteau (historienne de l'art, Nantes) : Hyman et l'art, références et relectures :

Texte #3 : José-Louis Bocquet (auteur, éditeur) : Hyman, la presse et la littérature

Texte #4 : Brieg Haslé-Le Gall (journaliste BD) : Hyman et la BD

Miles Hyman accorde les droits de reproduction de ses œuvres gracieusement dans le cadre de cette publication cité en objet à l'article 1 (y compris pour les exemplaires en circulation commerciale).

La Ville de Quimperlé met à disposition de l'éditeur les clichés photographiques existants et supports numériques existants, l'éditeur prend en charge les travaux photographiques supplémentaires nécessaires à la publication de l'ouvrage. Les visuels édités sont validés par la Ville de Quimperlé et Miles Hyman.

### **Article 5 : Participation financière**

---

La participation financière de la Ville de Quimperlé s'élève à 6 000 € TTC (TVA 5,5%) et reçoit en compensation 360 ouvrages.

### **Article 6 : Diffusion**

---

La Ville de Quimperlé se réserve, sur le lieu de l'exposition Miles Hyman, L'entre-deux mondes qui

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le

ID : 029-212902332-20180404-25R-DE

se tient à la Chapelle des Ursulines à Quimperlé du 2 juin au 7 octobre 2018, hors de la vente de l'ouvrage à l'exclusion du vernissage où l'éditeur assurera seul la vente.

Dans le cadre d'un retraitage, les modalités relatives à la commande, à son prix et à sa livraison feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

## **Article 7 : Règlement, facturation, livraison**

---

Les éditions **Locus Solus** sont rémunérées par mandat, sur présentation de facture. La facture est adressée après livraison à la Ville de Quimperlé – La Roche Beaubois - 32 rue de Pont-Aven – 29300 Quimperlé.

Les ouvrages sont livrés à Quimperlé avant le 28 mai 2018.

Fait en deux exemplaires, à Quimperlé le ...

Monsieur Florent PATRON

Monsieur Michaël QUERNEZ

Maire de Quimperlé